

Environnement au district urbain de faulquemont Le Sydeme dans le collimateur



Photo HD L'usine Methavalor de Morsbach. Photo Archives RL/Philippe Riedinger.

- [REAGIR](#)

François Lavergne, président du District urbain de Faulquemont, vient d'adresser un courrier à Dominique Rodriguez, président de la chambre régionale des comptes Grand Est. Dans cette lettre, il pointe du doigt un système qu'il juge opaque et en décalage avec les restrictions budgétaires imposées aux collectivités par l'État.

En premier lieu, l' élu dénonce les impayés qui ont fait l'objet d'un mandatement par le Duf le 15 novembre dernier. « Le Sydeme nous était redevable d'une somme de 192 782,69 €, correspondant au reversement des soutiens écoemballages, des déchets d'équipements électriques et électroniques, du bois et au soutien de la prévention. Redevable également du règlement du terrain où est implanté le centre de tri du parc industriel du Duf. » Soit au total la somme de 235 000 € pour l'année 2015. Sans oublier les reversements pour l'année 2016.

Serge Starck, le président de Sydeme, contacté ce mercredi assure que le nécessaire vient d'être fait. « Nous avons pris cette délibération le 12 juillet dernier. Nous ne pouvons reverser cette somme avant même de nous êtres réunis. » Quant aux requêtes pour 2016 : « Nous ne connaissons pas le solde. Les soutiens sont toujours redistribués à N + 1 ».

Autre point de crispation de la part du président du Duf, les activités de Methavalor (usine de méthanisation). « Est-ce la vocation d'une structure publique de gérer une telle activité ? », se demande-t-il. Il rappelle que des projets équivalents ont été portés sur ce territoire par des investisseurs privés qui « ne génèrent aucun coût pour les contribuables et permettent en outre de lever la fiscalité économique. » Un argument que M. Starck balaie d'un revers de main. « Les projets du Duf en matière de méthanisation concernent uniquement les déchets. Cela n'a rien à voir avec ce que nous faisons. Nous, nous méthanisons les déchets ménagers. Quant à la levée de la fiscalité, je rappelle que le Sydeme emploie 201 personnes. Que nous payons des impôts et des taxes comme toutes les entreprises. Nous générons donc de la fiscalité et de la richesse sur notre zone de compétence qui va de Bitche à Creutzwald. »

Dans son courrier, François Lavergne fait également part à la cour des comptes du Grand Est de ses craintes « quant à l'opacité du fonctionnement du Sydeme ». Il s'attarde sur les brevets : « Malgré tous les arguments développés à l'époque par le président Stirnweiss, je n'ai jamais eu connaissance clairement des recettes liées à leur exploitation ». Enfonçant le clou : « Elles n'apparaissent d'ailleurs pas dans les comptes du Sydeme ».

À ce sujet, Serge Starck assure que ces brevets ne sont pas détenus par le Sydeme mais par Méthavos (NDLR entreprise détenue à 25 % par la société d'économie mixte Sydeme développement qui elle-même appartient au Sydeme pour 85 % et à la Caisse d'épargne). « Un brevet ne rapporte que lorsqu'on vend un produit. Un projet de méthanisation est en cours au zoo de Thoiry, un autre en région parisienne. Ce sont des investissements à long terme qui rapporteront », affirme M. Starck. Quoiqu'il en soit, François Lavergne estime que le niveau actuel de prestations proposées par le Sydeme et la diversification excessive de ses programmes de développement « conduisent à s'interroger sur l'opportunité de la poursuite d'une gestion publique ». Il doute que dans de telles conditions, le déficit, comme promis par Serge Starck, sera ramené à zéro à la fin de l'année.

Le président du Duf, François Lavergne, vient de rendre des observations à la chambre régionale des comptes Grand Est au sujet du Sydeme dont il qualifie le fonctionnement d'opaque.

Serge Starck, le patron du syndicat riposte en apportant, lui, une vision rassurante de la situation.

« Est-ce la vocation d'une structure publique de gérer les activités liées à la méthanisation des déchets verts et ménagers ? »

Romuald Ponzoni.